Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels

Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein

Band: 3 (1894)

Heft: 47

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Basel, den 24. November 1894. — *Bâle, le 24 Novembre 1894.*

Erscheint Samstags. — **№ 47.** — *Paraissant le Samedi.*

Abonnement:
Schweiz:
Fr. 5.— jährlich.
Fr. 3.— halbjährlich.
Ausland:
Unter Kreuzband
Fr. 7.50 (6 Mark) jährlich.
Deutschland, Oesterreich und Italien:
Bei der Post abonnirt:
Fr 5.— (Mk. 4.—) jährlich.
Vereinsmitglieder erhalten das Blatt gratis

Inserate:
20 Cts per 1spaltige Petitzeile oder deren Raum
Bei Wiederholungen entsprechenden Rabatt.
Vereinsmitglieder bezahlen die Hälfte.

Hôtel-Revue

Abonnements:
Pour la Suisse:
Fr. 5.— par an.
Fr. 3.— pour 6 mois.
Pour l'Etranger:
Envoi sous bande:
Fr. 7.50 par an.
Pour l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie.
Abonnement postal:
Fr. 5.— par an.
Les sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

Annonces:
20 cts. pour la petite ligne ou son espace.
Rabais en cas de répétition de la même annonce.
Les sociétaires payent moitié prix.

3. Jahrgang — 3me ANNÉE

Organ und Eigentum des **Schweizer Hotelier-Vereins.**

Organe et Propriété de la **Société Suisse des Hôteliers.**

Redaktion und Expedition: **Sternengasse No. 23, Basel.**
Telegramm-Adresse: **„Hôtelrevue Basel.“**

TÉLÉPHONE No. 1573.

Rédaction et Expédition: **Rue des Etoiles No. 23, Bâle.**
Adresse telegraphique: **„Hôtelrevue Bâle.**

Liste de souscription

pour notre Groupe XXIII à l'Exposition nationale à Genève en 1896.

(*Suite.*)

Hôtels	Noms des propiétaires	Domicile	Sommes souscrites Frs.
		Report de la 1re liste	16,200
de la Roseraie	Mursch	Genève	100
Kurhaus	Kirchner	Leysin s/Aigle	200
Rigi Vaudois	Riechelmann	Glion	400
Hôtel de Caux	Direction	Caux	100
Victoria	Küpfer frères	Glion	400
Visinand	Vve. Betschen	Montreux	200
Continental	Neubrand	„	300
Mont-Fleuri	Reiss	„	300
Masson	Gaiser-Flohr	„	300
Beau-Site	Schmidt	Lausanne	200
Gibbon	E. Ritter	„	100
Terminus	Spickner	„	200
du Lac	Riedel	Vevey	100
du Pont	Schwarz	„	200
Mooser	Brun	Clarens	100
Roy	Héritier	„	200
Grand-Muveran	Petter-Genillard	Villars s/Ollon	200
Grand Hôtel	Wælly	Magglingen	100
Belle-Vue	Hærlin	Thun	300
Freienhof	Engemann	„	100
Beau-Site	Würth	Interlaken	100
National	Wyder	„	300
Kurhaus	Steichi-Wettach	Mürren	200
Victoria	Ruchti	Interlaken	500
Jungfraublick	Oesch-Müller	„	200
Bad Gurnigel	Hauser & Cie.	Gurnigel	300
Rigi First	Bon	Rigi First	200
Schwanen	Hæfeli	Lucerne	300
Farnbühlbad	Felder-Waldis	Farnbühlbad	200
Victoria	Boller fils	Zurich	500
Hôtelier-Verein	Zurich	„	1000
Gotthard	Manz	„	400
Baur en ville	Möcklin-Bruner	„	200
Limmathof	Pünter	„	300
Schweizerhof	Meister	„	300
Wanner	Wanner	„	1000
Central	Baltischwyler	„	200
Rheinfall	Leermann	Neuhausen	100
Müller	Müller	Schaffhausen	100
Anker	Kaiser	Rorschach	100
Hecht	Humbel	St. Gallen	300
Stachelberg	Glarner	Kt. Glarus	200
Felsenegg	Bossard-Ryff	Zug	200
Rigibahn	Kohler	Vitznau	200
Villa Fluhegg	C. Müller	Gersau	100
Sonnenberg	Truttmann	Seelisberg	100
Titlis	Cattani	Engelberg	1000
Victoria	Direction	St. Moritz	100
Christiana	Tietge	Davos-Platz	100
Kurhaus	Conzetti	Poschiavo	200
Olivone	Bolla	Olivone	100
Lombardi	Lombardi	Airolo	100
des Bains	Hieb	Bex	100
Salines	Société	„	200
Salines	Küssler, dir., pers.	„	100
de Ville	Baudère	Bulle	100
Faucon	Breithaupt	Neuchâtel	100
Belle-Vue	Elskes	„	500
Krone	Huber-Müller	Solothurn	300
Heilanstalt	Amsler	Brestenberg	100
Schützen	Kottmann	Rheinfelden	200
Grand Hôtel	Saft	Baden	100
Verenahof	Borsinger	„	100
Falken	Zingg	Liestal	100
Krafft	Wwe. Lutz	Basel	200
Bad. Bahn	Müller	„	100
Bayr. Bierhalle	Bühler	„	300
Trois Rois	C. Flück	„	300
Euler	Berner	„	200
Mont-Blanc	Cachat	Chamonix	100
Couttet	Couttet	„	200
Alpes	Klotz	„	200
Rédacteur	Nœtzli	Zürich	200
Victoria	Alb. Riedweg	Lucerne	100
Kronenhof	L. Gredig	Pontresina	100
Thunerhof	Ch. Staehle	Thun	200

(*Suite dans le prochain numéro.*)

Manquent encore les réponses de 140 membres. Prière instante de retourner les bulletins immédiatement.

Le Tableau des Hôtels de premier ordre

tout spécialement recommandés par le Bureau de renseignements de Montreux.

Notre article sur ce Tableau projeté par le Bureau de renseignements de Montreux nous a valu du directeur de cet office la réplique suivante:

Montreux, le 15 novembre 1894.

Monsieur le Rédacteur de l'„Hôtel-Revue“, Bâle.

L'article de fond que vous avez cru devoir consacrer à la réclame organisée par le Bureau officiel de Renseignements de Montreux a causé ici une vive surprise.

Il a paru notamment qu'avant de critiquer si vertement cette entreprise, vous auriez pu et dû vous renseigner sur son fonctionnement et son but. Notre Bureau ou au besoin MM. les Hôteliers de Montreux (qui ne sont pas des inconnus pour vous) se seraient fait un plaisir de répondre à toutes les questions posées par vous, soit quant à l'organisation du bureau, soit quant au genre de réclame qu'il se propose d'entreprendre. Il eut été équitable de réserver votre opinion jusqu'au moment où ces renseignements vous seraient parvenus. Vous voudrez bien, puisque la critique a été publique, accorder également la publicité de votre organe aux explications qui suivent:

Le Bureau officiel de Renseignements pour les étrangers a été crée à Montreux cette année. La Société des Hôteliers, celle du Kursaal et la Société d'Utilité publique de Montreux ont consenti à lui accorder leur patronnage. Il ne reçoit aucun subside quelconque, ni de l'Etat, ni des communes, ni des entreprises de chemin de fer et de bâteaux à vapeur. C'est donc une entreprise privée et l'appui que les autorités de notre région lui donnent est purement *moral*.

Peut-on dans ces conditions trouver mauvais que notre Bureau cherche à se procurer une partie des ressources nécessaires à son fonctionnement par une entreprise de réclame, conçue dans une forme qui offre d'ailleurs à ses clients et aux étrangers, en général, d'utiles renseignements.

Ce ne sont assurément pas les bureaux officiels de renseignements de Berne, de Lucerne, de Zürich et de Bâle, qui jouissent tous de votre haute approbation qui pourraient nous faire un pareil reproche. Ce reproche se retournerait contre leurs propres publications (Guides, Souvenirs etc.) qui contiennent presque toutes un grand nombre de pages d'annonces. Et cependant ces bureaux sont plus ou moins largement subventionnés par les autorités et entreprises de transport; ils ont ainsi moins de raisons que nous d'avoir recours à la réclame pour équilibrer leur budget.

Ce point acquis, la seule question qui reste à examiner est celle-ci, la réclame que nous avons imaginée est-elle loyale, ou non?

Elle ne le serait pas si, les prestations offertes par nous n'étaient pas en rapport avec le prix réclamé, ou encore si le libellé de cette réclame était de nature à induire le public en erreur.

Rien de pareil dans le tableau que nous nous proposons d'installer au Kursaal et dans nos locaux.

Vous reconnaissez vous-même que le prix des cases de ce tableau est bien en rapport avec leurs dimensions, et vous vous bornez à émettre l'avis que ces dimensions sont insuffisantes. C'est une question que chaque hôtelier appréciera à son gré avant de prendre sa décision. S'il trouve les cases trop petites, il renoncera à ce mode de publicité, voilà tout. Les dimensions étant exactement données (10×20), il n'y a pas d'erreur ni de surprise possibles.

Induisons nous le public en erreur par l'entête de notre tableau? Vous attendez, dites vous, de connaitre cet entête pour vous prononcer. C'est fort bien parlé et celà montre combien nous avons raison de regretter que vous ne vous soyez pas renseigné avant de partir en guerre.

Notre tableau n'est pas encore exécuté; il portera probablement ces simples mots:

„Hôtels recommandés“,

et, dans chaque case, comme la circulaire l'indique, le nom et l'emplacement de chaque hôtel.

Nous contesterait-on par hasard la compétence de recommander certaines maisons, qu'elles soient à Montreux, ou hors de Montreux? Non, car c'est assurément notre droit absolu, et nul ne sera fondé à se plaindre, aussi longtemps qu'on ne démontrera pas que l'une ou l'autre des maisons recommandées n'est pas digne de cette recommandation.

Il est de la plus élémentaire justice de réserver les critiques, au moins pour le moment où la composition du tableau sera connue.

Nous ne sommes d'ailleurs pas les premiers à nous permettre un classement de ce genre. Le bureau officiel de Zurich divise dans les annonces (payables) de son dernier Guide, les hôtels en *Hôtels de Ier* et en *Hôtels de IIme Rang*, et nous ne sachions pas que jusqu'ici cette publicité lui ait attiré vos foudres. (Nous doutons fort que ce classement ai été fait sans le désir ou tout au moins sans le consentement des Hôteliers de Zurich. Réd.)

Enfin si nous avons prévu 100 cases et non pas 150 ou 200 c'est parce que nous ne voulons pas que notre tableau soit de dimensions exagérées, qui le rendraient difficile et incommode à consulter. Si l'affluence des demandes dépasse considérablement le nombre des cases disponibles, nous aviserons à ce qu'il y aura à faire. Mais nous revendiquons le droit d'organiser cette réclame comme nous l'entendons, la question de bonne foi et de loyauté n'ayant rien à voir avec celle du nombre de cases. Inutile d'ajouter que nous n'avons jamais imaginé qu'il n'existe en Suisse que 100 hôtels de 1er rang. Si nous nous sommes arrêtés au chiffre de cent, c'est que nous n'avions pas la présomption de croire que tous les hôtels de 1re rang de la Suisse auraient recours à notre publicité.

Pour terminer, laissez nous vous dire que vous avez tort de refuser au Bureau de renseignements de Montreux, nouvellement crée, votre appui et votre sympathie. Il nous parait au contraire qu'il devrait rentrer dans le programme de votre rédaction d'aider et de soutenir les œuvres de ce genre.

Pour notre part, nous continuerons à travailler avec ardeur au développement toujours grandissant de Montreux et ses environs, convaincus que nous sommes d'être sécondés par tous les gens de bonne volonté et soutenus par le sentiment du service rendu au pays et aux étrangers qui le visitent.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Bureau officiel de Renseignements:
Albert Vallotton, Directeur.

* * *

Monsieur *A. Vallotton*, Directeur du Bureau de renseignements, Montreux.

Nous avons reproduit *in extenso* votre réponse, bien que nous ne puissions y voir une réfutation des principaux arguments de notre critique et que nous n'ayons conséquemment aucune raison de les rétracter. Notre article reflétait non seulement notre impression personnelle, mais aussi le sentiment d'un certain nombre de nos lecteurs, votre réponse, par contre, a plutôt le caractère d'une opinion individuelle.

Nous ne voyons pas pourquoi nous aurions dû auparavant nous enquérir auprès de vous; la circulaire publié nous apprenait ce qu'il nous importait de savoir. Au surplus il n'est point certain que notre demande préalable d'informations n'eût pas été suivie de cette réponse: „De quoi vous mêlez-vous?“

Il ne peut échapper aux lecteurs de votre lettre que vous vous efforcez de faire croire que notre article est inspiré par des motifs tendancieux. Nous protestons contre cette insinuation. D'après le programme du Bureau central de la Société suisse des Hôteliers, nous avons pour devoir de nous occuper de la publicité-réclame, de sauvegarder les intérêts des membres, en d'autres termes de vérifier soigneusement la valeur réelle de chaque annonce, et, au besoin, d'engager nos sociétaires à serrer les cordons de leur bourse. Depuis des années, nous poursuivons fidèlement l'accomplissement de cette tâche; c'est notamment à la réclame inutile et de mauvais aloi que nous décochons nos flèches les plus acérées, sans acception de personnes, mais nous combattons tout particulièrement aussi l'exploitation de l'hôtelier par ces collègues, dont se sont rendus coupables quelques très grands hôtels avec leurs „Guides“. Dans la critique, notre correspondant dit explicitement que les Hôteliers de Montreux ne devraient pas agir de la sorte, mais nous les excusons par cette raison que vraisemblablement le projet a pris consistance à leur insu et sans leur coopération; votre silence sur ce point confirme cette supposition.

Nous ne nourrissons aucune antipathie pour le Bureau de renseignements de Montreux, n'avons non plus aucune prédilection pour tel ou tel autre bureau similaire. Si nous n'avons rien à reprocher aux „Guides“ des autres bureaux, c'est par la simple raison que chacun d'eux cherche ses annonces dans d'autres domaines et ne s'adresse pas aux hôtels situés en dehors de sa sphère d'activité, auxquels,